



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 21 janvier 2014 à 20 heures à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

### **Séance publique**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal
2. Informations générales aux conseillers.
3. Accueil Temps Libre (ATL) : Présentation du rapport d'activité 2012-2013 et du plan d'actions 2013-2014 - Notification
4. Personnel communal : Mainlevée du cautionnement du directeur financier – Absence de litige – Prise d'acte
5. Eglise protestante de Fontaine l'Evêque : Approbation du budget exercice 2014
6. Environnement : Délégation à l'ICDI pour la réalisation des actions locales - Décision
7. Convention : Prolongation de la mise à disposition de serres rue de la Folie – Approbation